

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 27 mars 2023

Délibération n° 2023-1647

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information : **développement solidaire et action sociale**

Commune(s) :

Objet : **Pollution aux perfluorés - Mise en place d'une stratégie métropolitaine et lancement d'un partenariat pour un programme de recherche 2023-2026 avec l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 10 mars 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Matthieu Vieira

Présents : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chih, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pilon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, M. Vullierme, Mme Zdorvtzoff.

Absents excusés : M. Buffet (pouvoir à M. Cochet), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), Mme Etienne (pouvoir à Mme Giromagny), M. Mône (pouvoir à Mme Fontanges), M. Smati (pouvoir à Mme Dupuy).

Conseil du 27 mars 2023**Délibération n° 2023-1647**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information : développement solidaire et action sociale

Commune(s) :

Objet : Pollution aux perfluorés - Mise en place d'une stratégie métropolitaine et lancement d'un partenariat pour un programme de recherche 2023-2026 avec l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 8 mars 2023, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Les PFAS, poly et perfluoroalkylées, sont un groupe de substances chimiques comprenant environ 5 000 composés connus à ce jour. Ils font l'objet d'une préoccupation croissante de la part des communautés scientifiques pour leur capacité de bioaccumulation dans la chaîne trophique, leur toxicité, leur persistance dans l'environnement (d'où leur nom de polluants éternels) et pour leur présence dans tous les compartiments du milieu naturel (sol, sédiment, air, eau, flore, etc.). Leur utilisation a commencé dans les années 1950 et s'est largement multipliée depuis les années 1970. On les retrouve dans de nombreuses activités industrielles (chimie, plasturgie, traitement de surface des métaux, etc.), dans les produits de consommation courante (textile, papier/carton, fluides frigorifiques, emballages alimentaires, etc.) ou dans des produits d'usage professionnel (mousses incendie, résines et peintures, etc.). Ils sont reconnus, entre autres, pour leurs propriétés de résistance à la chaleur.

Le sujet des pollutions aux substances perfluorées dans la région lyonnaise soulève des questionnements depuis l'enquête journalistique diffusée sur France 2 le 12 mai 2022. Sur la plateforme industrielle de Pierre-Bénite, 2 sociétés produisent des polymères fluorés et manipulent, à ce titre, des PFAS (Arkema et Daikin).

Les PFAS peuvent présenter, comme beaucoup de substances chimiques même simples, un risque pour la santé. Il s'agit généralement de risques chroniques, c'est-à-dire liés à une exposition répétée et à long terme.

L'État est compétent en matière de contrôle des installations classées pour l'environnement (ICPE) et de contrôle sanitaire. La direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) est ainsi en charge des autorisations et du contrôle des ICPE et peut ainsi suivre les rejets de ces installations. Le contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine (prélèvements, analyses, gestion des non-conformités et inspections des ouvrages) est assuré par les services de l'État, plus précisément l'Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes. Le cadre réglementaire a évolué fin 2022 et la limite de qualité est fixée au seuil de 0,10 µg/l au 1^{er} janvier 2023 pour la somme de 20 molécules ciblées dans les eaux de consommation, conformément à la directive européenne sur l'eau de 2020, par arrêté du 30 décembre 2022 modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine.

II - Stratégie de la Métropole de Lyon

Même si les compétences en matière de pollutions industrielles sont partagées entre État et collectivités, la Métropole souhaite mettre en place une stratégie d'amélioration de la connaissance, de suivi de la pollution en PFAS, de prévention et de protection de la population.

Cette stratégie comprendra les axes suivants :

- suivi de la pollution en PFAS dans les captages d'eau potable, dans les systèmes d'assainissement (entrée et sortie) et globalement dans l'environnement,
- développement de la connaissance sur l'imprégnation de la population et les impacts en matière de santé,
- accompagnement des entreprises à la transformation des process industriels et à la réduction des micro-polluants,
- développement de solutions permettant de limiter la présence des PFAS dans l'eau potable et le rejet des stations d'épuration,
- mise en place d'un lien spécifique avec le monde agricole permettant un échange et un mode de communication transparent et direct avec les agriculteurs potentiellement concernés,
- information et implication des communes et des citoyens.

Pour mettre en œuvre cette stratégie, la Métropole mobilisera des moyens humains et financiers afin de piloter cette stratégie sur les pollutions industrielles et mobilisera son budget de fonctionnement pour la mise en place de partenariats ou le développement d'analyses.

La Métropole de Lyon assurera un échange régulier avec les Maires des communes concernées pour informer, coordonner et articuler la mise en œuvre des actions.

1° - Eau potable

Les analyses des eaux des captages de Grigny et de Ternay desservant les Communes de Givors, Grigny, Solaize et Marcy-l'Etoile font apparaître des taux supérieurs au seuil de 0,1 µg/l sur les 2 premiers trimestres 2022. Ces résultats doivent être suivis dans le temps et un programme renforcé de mesures a été mis en place par les collectivités en charge des services d'eau potable.

La Métropole et la régie Eau publique du Grand Lyon ont convenu d'un plan d'action commun, visant à évaluer plus précisément la pollution, la faire réduire à la source, étudier les solutions techniques de traitement ou de dilution et communiquer.

2° - Assainissement

Les capacités d'analyse de la Métropole ont déjà été mises à contribution pour la détection des polluants perfluorés dans les eaux traitées par ses stations d'épuration. Cependant, beaucoup reste à faire pour améliorer le nombre de molécules détectées et quantifier leur présence dans les boues de ces stations. En outre, la Métropole a établi un plan de lutte contre les micropolluants. Celui-ci vise une réduction systémique des toxiques dans l'eau des différents compartiments du grand cycle. Des actions menées avec le soutien de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse consistent à accompagner les petites et moyennes entreprises susceptibles d'intervenir dans les processus de concentration ou de mise en circulation des polluants perfluorés, parmi les autres toxiques, dans une approche graduée : sensibilisation, contrôle, évitement ou réduction des impacts. Enfin, des enquêtes de contrôle ciblées des rejets toxiques pourront être mises en place sur les circuits de diffusion des polluants perfluorés d'ores et déjà identifiés au sein du tissu industriel du territoire.

3° - Développement de la connaissance (étude environnementale et étude d'imprégnation)

Au-delà de son engagement sur l'eau, la Métropole souhaite contribuer à l'information transparente des habitants et apporter des éléments scientifiques en réponse à l'inquiétude et à la forte attente des acteurs. Il est donc proposé, par le soutien à un programme de recherche avec l'Institut écocitoyen de Fos-sur-Mer, de faire progresser la connaissance à ce sujet et de pousser l'État à agir dans la réglementation et le suivi de ces substances.

III - L'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions

Créé en 2010, l'Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions est un centre d'étude de l'environnement et de l'effet des pollutions sur la santé, visant à mieux connaître les risques liés aux activités humaines, notamment industrielles et logistiques. Il est implanté sur le bassin industriel-portuaire de Fos-sur-Mer.

À partir d'une démarche impliquant citoyens et scientifiques, intégrant l'ensemble des milieux naturels et la santé humaine, les travaux de l'Institut s'adressent aux acteurs du territoire en vue de la réduction des émissions polluantes, de l'adaptation des suivis environnementaux aux polluants spécifiques, et de la réhabilitation des sites contaminés. Les résultats de ces études, reconnus au niveau académique, sont aujourd'hui officiellement pris en compte par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale ainsi que par le Conseil général de l'environnement et du développement durable. L'Institut assure, ainsi, un rôle de soutien à la décision territoriale et participe au lien entre science et société.

Cet organisme est historiquement basé à Fos-sur-Mer, territoire qui présente des caractéristiques communes avec la Vallée de la chimie en termes d'exposition aux nuisances industrielles, de mobilisation citoyenne et de dynamique partenariale entre acteurs institutionnels et économiques.

La Métropole souhaite donc s'appuyer sur l'Institut écocitoyen pour étudier la présence de PFAS sur son territoire, à travers une étude environnementale (caractérisation de la pollution sur le site pilote de la station d'épuration (STEP) de Pierre-Bénite et une étude sanitaire à plus large échelle (étude de bio-imprégnation auprès de volontaires).

L'Institut écocitoyen assurera aussi des actions de médiation scientifique autour des connaissances acquises, auprès des acteurs industriels, collectivités, habitants.

Dans un objectif partenarial et de coordination d'ensemble, il s'appuiera sur le réseau des acteurs locaux, notamment le réseau d'excellence de la santé et le cancéropôle Lyon Auvergne-Rhône-Alpes (CLARA). Une délibération spécifique ultérieure portée par la délégation solidarités, habitat et éducation (DSHE) précisera le cadre des projets structurants de recherche en santé, leurs objectifs et les actions de prévention promotion de la santé à développer dans ce domaine.

L'amélioration de la connaissance des pollutions industrielles participe à la mise en œuvre des politiques de la Métropole en matière de prévention des risques, de santé, de lutte contre les pollutions.

IV - Programme d'actions du partenariat avec l'institut

1° - Étude environnementale

La recherche en cours de développement sur les PFAS s'appuie sur un volet environnemental, mis en œuvre au travers du projet de recherche MATISSE. Ce projet, déjà engagé, est dirigé par un consortium multidisciplinaire qui regroupe le laboratoire de chimie de l'environnement (AMU), l'Institut écocitoyen, l'Institut méditerranéen de biologie et d'écotoxicologie et la société ERG.

Le projet MATISSE débute par le développement des méthodes d'analyse des PFAS, aujourd'hui encore non harmonisées. Il se poursuit par l'étude de la réactivité, des transferts et de l'écotoxicité de ces polluants, qui s'effectuera sur des sites ateliers situés sur le pourtour du golfe de Fos-sur-Mer et dans le sud lyonnais. Les emplacements précis restent à définir. Le site de la STEP de Pierre-Bénite pourrait être une possibilité.

Le soutien de la collectivité sera sollicité à partir de 2024 pour contribuer au projet au moment de l'étape de prélèvements.

2° - Étude d'imprégnation

Sur le volet sanitaire, le programme de recherche prend la forme d'une étude d'imprégnation aux PFAS des habitants exposés par biosurveillance humaine. C'est une recherche qui se déroule sur un temps long (4 ans) et pour laquelle le soutien de la Métropole est nécessaire. Cette démarche vise à connaître les niveaux d'imprégnation des populations exposées et mesurer une éventuelle sur-imprégnation, mieux comprendre la relation entre l'environnement et l'organisme humain s'agissant des PFAS, identifier les facteurs influençant les taux mesurés sur chaque individu.

L'objectif est aussi de partager cette connaissance, en traduisant les résultats auprès des élus et des services en données facilitant l'action de prévention et d'amélioration et en intégrant la participation citoyenne au processus de recherche et de suivi environnemental et sanitaire, afin de répondre aux interrogations que les données de santé ont suscité chez les riverains.

La Métropole souhaite apporter son soutien à la réalisation de cette étude d'imprégnation, programme de recherche qui nécessitera les étapes suivantes :

- phase 1 : construction du corpus scientifique et participatif de l'action de recherche :

. sous-phase 1 : développement participatif du protocole de recherche (gouvernance, bibliographie, dimensionnement de l'étude, consultations impliquant les habitants du territoire, création du protocole),

. sous-phase 2 : instruction des autorisations éthiques,

. sous-phase 3 : montage du partenariat opérationnel (réunion des acteurs impliqués),

. sous-phase 4 : recherche de financement complémentaire des phases de mise en œuvre de l'étude auprès des agences de l'État et autres organismes financeurs (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie -ADEME-, agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail -ANSES-, etc.) ;

- phase 2 : mise en œuvre de l'étude de bio-imprégnation humaine aux PFAS,

- . sous-phase 1 : mobilisation et conduite du partenariat opérationnel,
- . sous-phase 2 : recrutement des participants,
- . sous-phase 3 : prélèvements et interviews des participants,
- . sous-phase 4 : préparation et analyse des échantillons,
- . sous-phase 5 : interprétation des résultats,
- . sous-phase 6 : communication des résultats interprétés.

La réalisation de ce programme de recherche doit permettre, *via* une compréhension et connaissance plus approfondie, de porter une information adaptée aux populations mais également de pouvoir engager des espaces de dialogues et de recherches pour une action de réduction des impacts et des pollutions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

Approuve :

a) - la stratégie de la Métropole sur les pollutions aux PFAS,

b) - la volonté de la Métropole de s'engager dans le financement d'un programme de recherche porté par l'association Institut écocitoyen pour la connaissance des pollutions : étude de l'imprégnation aux PFAS des habitants exposés par bio surveillance humaine, pour les années 2023 à 2026.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 29 mars 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230327-302839-DE-1-1 Date de télétransmission : 29 mars 2023 Date de réception préfecture : 29 mars 2023
